

cavaliers, obligés d'accompagner les troupes françaises dans une expédition, rappellent les vassaux convoqués pour un service militaire temporaire. Le guet d'incendie, c'est-à-dire l'obligation de veiller la nuit, sur certains points élevés, pour signaler les incendies de forêts, de même que les réquisitions pour garder les demeures des gardes forestiers, pour déblayer les routes obstruées, pour combattre les invasions de sauterelles, rappellent les anciennes corvées. Enfin un très grand nombre de Français maltraitent les indigènes.

Les Français sont donc aujourd'hui en Afrique dans des conditions identiques à celles où se trouvaient jadis les Francs au milieu des Gaulois ; ils forment une race victorieuse, qui impose son joug à une race vaincue ; 250,000 Français, souverains et privilégiés, règnent sur trois ou quatre millions d'indigènes. Et ils sont peut-être plus détestés par leurs sujets, que les seigneurs ne l'étaient de leurs serfs, parce qu'il n'y a pas entre eux cette affinité de race et surtout cette égalité dans une même religion qui, en pleine féodalité, devaient adoucir singulièrement les rapports entre les différentes classes (pp. 231, 239, 241).

Malgré tous les avantages qu'ils reçoivent et leur situation privilégiée, les premiers colons réussissent rarement. Au bout de peu de temps, les avances sont épuisées, les maladies, les fièvres déciment les nouveaux arrivés, et l'absinthe, qu'ils boivent avec excès, ne leur rend pas la santé. La misère les menace de nouveau, en Algérie comme dans la Mère-Patrie. C'est plus que jamais, pour eux, le moment de recourir à l'Etat-Providence. Leurs prétentions sont quelquefois des plus singulières. Un colon de Maillot, autre village de la Kabylie, considérant que les Mailloins s'exposaient pour le bien public aux dangers d'un climat excep-